

OPERATION :

REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE,
AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE
AINSI QUE DES ABORDS
A MENDE

MAITRISE D'OUVRAGE :

MAISON DIOCESAINE DE MENDE

7 rue Monseigneur de Ligonès
48 000 MENDE

EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE :

ARCHITECTE:



HSB ARCHITECTURE

16, Av Georges Clémenceau
48000 MENDE
Tél : 04 66 47 68 76
Email : hsb@hsbarchitecture.fr

BUREAU D'ETUDES:



IB2M

Avenue Victor Hugo - ZAE du Causse d'Auge
48000 MENDE
Tél : 04 66 32 17 65
Email : mende@ib2m.fr

ECONOMISTE:



ECOBATIMENT

1 Avenue Paulin Daudé
48000 MENDE
Tél : 04 66 45 48 09
Email : ecobatiment@orange.fr

PHASE : D.C.E.

DATE: NOVEMBRE 2023

CAHIER CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (C.C.T.P.)

LOT 05 ENDUITS EXTERIEURS ET INTERIEURS

Sommaire

RAVALEMENTS STG	3
NOTA	3
1 GENERALITES RAVALEMENTS	3
OBJET DU PRESENT C.C.T.P.	3
PREALABLE A LA PASSATION DES MARCHES	3
OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR	3
PROTECTION DES OUVRAGES	3
GARANTIE	4
NORMES ET REGLEMENTS	4
ECHAFAUDAGES	4
RECEPTION DES SUPPORTS	4
MISE EN OEUVRE - PREPARATION DES SUPPORTS	4
ECHANTILLONS	4
NETTOYAGE DE CHANTIER	4
CONNAISSANCE DES LIEUX - VISITE SUR SITE	4
ENDUITS EXTERIEURS	5
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES RAVALEMENTS	5
2 1 Protections mobiliers intérieurs	5
2 2 Protection sol existant	5
2 3 Gommage éléments pierres	5
2 4 Décrouitage - Sablage - Rejointement mur soutènement existant	5
2 5 Décrouitage - enduit bicouche	5
2 6 Décrouitage - enduit bicouche à la chaux intérieur	6
PSE 01: Réfection enduit bâtiment annexe 01	8
ENDUITS EXTERIEURS	8
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES RAVALEMENTS	8
3 1 Décrouitage - Sablage - Rejointement	8

RAVALEMENTS STG

NOTA

L'entreprise devra se reporter aux articles du CCTP pour obtenir une définition complète de la prestation.

L'entreprise est tenue d'indiquer, en regard de chaque article le prix unitaire dans le bordereau.

Le prix en regard de chaque article, s'entend pour une prestation terminée, comprenant toutes les sujétions de fourniture et de mise en oeuvre inhérentes à celles-ci.

L'entreprise est tenue de vérifier qu'aucune omission ou erreur ne subsiste dans l'énumération des ouvrages du descriptif et du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, pour mener à leur terme les travaux faisant l'objet de la présente étude.

Le présent cadre de décomposition du prix global et forfaitaire n'est pas limitatif et il devra être, le cas échéant, complété par l'entreprise, compte tenu de l'étude réalisée et de l'appréciation qui lui est laissée pour définir les travaux qui lui incombent.

Les quantités sont données à titre indicatif. L'entreprise est donc tenue de les vérifier et de s'engager sur un prix global et forfaitaire.

1

GENERALITES RAVALEMENTS

OBJET DU PRESENT C.C.T.P.

Le présent document concerne les travaux du LOT ENDUITS EXTERIEURS ET INTERIEURS pour le projet "REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE, AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE AINSI QUE DES ABORDS A MENDE" en Lozère (48).

Le présent C.C.T.P. n'est pas exhaustif et l'entreprise devra la réalisation de tous les ouvrages désigné dans les différentes pièces contractuelles du Marché, et notamment :

- le C.C.A.P.
- le C.C.T.P. tout corps d'état
- les Plans d'Architecte
- et tous documents faisant partie intégrante du Marché.

PREALABLE A LA PASSATION DES MARCHES

L'entrepreneur devra intégrer dans son offre toutes les sujétions concernant :

- Le site, les réglementations locales de traitement des déchets, la topographie, les difficultés de circulation et de stationnement.
- Les mesures à prendre pour éviter que le voisinage n'est à souffrir d'aucun trouble anormal.
- Les dossiers permis de démolir et de construire.

Les entrepreneurs pourront demander tous renseignements complémentaires ou toutes modifications des dispositions techniques prévues par le Maître d'œuvre. Si tel n'est pas le cas, l'ensemble des prescriptions des plans et pièces écrites sera considéré de fait comme acceptées par l'entreprise.

L'entrepreneur devra prendre connaissance de l'ensemble des CCTP pouvant interférer avec son lot.

En cas d'imprécision ou d'omission au niveau des descriptifs ou des plans, les entreprises interrogeront avant remise de leur offre la maîtrise d'œuvre. Ainsi, les prix seront remis en toute connaissance de cause et ne pourront être augmentés par erreur ou omission.

Seule une demande de modification de la part du maître d'ouvrage pourra conduire à un supplément.

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit prévoir lors de l'établissement de son devis les travaux suivants :

- les moyens de transports et d'approvisionnement des matériaux
- la mise en place d'un contrôle interne à l'entreprise
- les moyens de manutention
- la fourniture, la mise en œuvre et l'entretien des protections collectives et individuelles
- le remplacement ou la remise en état des éléments détériorés
- la protection contre les salissures des ouvrages du présent lot ou des ouvrages des autres corps d'état
- l'enlèvement des gravats et divers déchets

PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de ses ouvrages jusqu'à réception des ouvrages par le maître d'ouvrage. Il en devra la protection soignée et maintenue pendant toute la durée du chantier.

Toute détérioration due au manque de protection sera reprise par l'entrepreneur, sans supplément de prix, sous sa responsabilité.

...Suite de "PROTECTION DES OUVRAGES..."

De même, il devra la protection des ouvrages mitoyens. Toute dégradation de ces ouvrages, occasionnée par l'entreprise, fera l'objet des reprises nécessaires (totales ou partielles) à ses frais et sous sa responsabilité.

GARANTIE

Les revêtements de façade mis en œuvre devront résister à l'action courante des agents atmosphériques pendant une période de 10 ans à compter de la date de réception des ouvrages.

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions du D.T.U. n° 26.1.
L'entreprise devra fournir une attestation de certificat de garantie du produit mis en œuvre.

ECHAFAUDAGES

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les échafaudages pour ses travaux avec les garde-corps, les filets de protection et les ouvrages nécessaires à la protection des personnes travaillant sur le chantier.
L'entrepreneur devra assurer la protection de son personnel contre les chutes de grandes hauteurs suivant les prescriptions de sécurité.

RECEPTION DES SUPPORTS

Avant d'exécuter les enduits sur les parois créées, l'entrepreneur devra procéder à un examen des supports livrés par le maçon, et ce, en présence du Maître d'Oeuvre et de l'entreprise de Gros-Oeuvre.
La réalisation des enduits sans réserve vaut acceptation de l'état des supports.
Toute anomalie ou défaut non constaté contractuellement fera l'objet de reprises à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

MISE EN OEUVRE - PREPARATION DES SUPPORTS

La surface des supports doit être propre, exempte de traces de suie, de salpêtre, de plâtre, de poussières et produits de décoffrage. Les supports à enduire en maçonnerie doivent être arrosés de manière à être humides en profondeur mais ressuyés en surface lors de l'application de l'enduit.

Les balèbres de hourdage trop saillantes doivent être arasées. Les surfaces lisses ou friables doivent être brossées ou piquées puis reprise par ragréage.

Les armatures de renfort seront composées de treillis en fibre de verre traités contre les alcalis et auront des mailles de dimensions compatibles avec l'application du mortier de l'enduit. Pose sur toutes les parties risquant fissuration et selon les prescriptions du fabricant.

Dans le cas où le support présenterait des inégalités importantes ne permettant pas la mise en œuvre directe du système d'isolation, il sera procédé à un redressement en surcharges ou renformis, si elles ne dépassent pas 0.03 mm. De 0.03 à 0.05 mm, la surcharge sera armée, au-dessus de 0.05 mm il sera exécuté un ouvrage de redressement en maçonnerie.

ECHANTILLONS

Des échantillons de couleur et d'aspect devront être réalisés et soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre, avant le début d'exécution des travaux du présent lot.
Ces échantillons auront une surface minimale de 1 m².

NETTOYAGE DE CHANTIER

A) HEBDOMADAIRE

Chaque entreprise doit un nettoyage hebdomadaire du chantier avec enlèvement des gravois jusqu'à la benne à ordures mise à disposition par lot responsable du compte prorata (défini au C.C.A.P).
L'évacuation et la mise en place de cette benne est également à la charge du lot responsable du Compte Prorata.

B) A LA FIN DU CHANTIER

Le peintre ou une entreprise spécifique (suivant liste des lots ou indication du DCE) doit le nettoyage des appareils sanitaires, des sols, des faïences, de la vitrerie et des menuiseries sur leurs faces intérieures et extérieures, etc...

CONNAISSANCE DES LIEUX - VISITE SUR SITE

L'entrepreneur est réputé avoir :

- préalablement à son étude de prix, pris, pleine connaissance :

- * de toutes les pièces écrites, plans, descriptifs... et tous les documents liés à la réalisation des travaux,
- * du site, du lieux et des contraintes techniques,
- * et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux;

- apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu

...Suite de "CONNAISSANCE DES LIEUX - VISITE SUR SITE..."
compte leurs particularités.

Les entreprises soumissionnaires pourront procéder à une visite des lieux avant la remise de leur offre, ceci afin de juger de l'importance des équipements à déposer, des moyens à mettre en œuvre durant le chantier.
Il convient d'apprécier les difficultés en particulier :

- **l'ensemble du site restera en fonctionnement et occupé, pendant toute la durée des travaux.**

L'entrepreneur devra au préalable en informer le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage.

ENDUITS EXTERIEURS

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES RAVALEMENTS

2 1 Protections mobiliers intérieurs

Le présent devra avant le démarrage de ses travaux, la mise en place de protections sur l'ensemble des mobiliers intérieurs ne pouvant être déplacés comme les bancs en bois massif, les Autels, les diverses statues et reliques religieuses, ...
La protection sera effectuées par mise en place de cartons épais et moquettes épaisses recouvert de film plastique type polyane.

Y compris toutes sujétions de maintien en place pendant la durée des travaux.

Nota: l'enlèvement de la protection en fin de chantier est du par le LOT NETTOYAGE.

Localisation :

Pour mobiliers dans chapelle

2 2 Protection sol existant

L'entrepreneur du présent lot devra la protection des sols existants et conservés, comprenant:

- mise en place d'un film polyane et d'une protection type cartons épais avec adhésif entre chaque élément.

Compris toutes sujétions pour une parfaite mise en œuvre.

Nota: l'enlèvement de la protection en fin de chantier est du par le LOT NETTOYAGE.

Localisation :

Ensemble des sols de la chapelle

2 3 Gommage éléments pierres

Réalisation du gommage léger de l'ensemble des éléments en pierres, y compris encadrements et chaînes d'angle, au sable fin.

Compris nettoyage et évacuation des gravats.

Compris toutes sujétions de réalisation.

Les ouvertures ne sont pas déduites du métré.

Localisation :

Ensemble des poteaux et arcs en pierres à l'intérieur de la Chapelle

2 4 Décroustage - Sablage - Rejointement mur soutènement existant

Réalisation décroustage des enduits existants y compris dé-garnissage des joints existants.

Nettoyage à la pression d'eau.

Préparation des supports.

Sablage de l'ensemble des façades en pierre au sablé fin.

Exécution du rejointement, aspect finition brossé fin, réalisé à la machine à projeter en une ou deux passes de 15 mm d'épaisseur, dressés à la règle et serrées à la taloche puis finis au grattoir à pointes, produit employé de chez Weber ou similaire.

Teinte au choix de l'architecte.

Compris évacuation des gravats aux décharges publiques et nettoyage des abords immédiat en fin de chantier.

Compris installation de chantier réglementaire suivant SPS, échafaudage et enlèvement en fin de chantier.

Mise en place échafaudage suivant normes en vigueur et protections SPS.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

Pour mur de soutènement existant y compris réhausse en pierres (2 faces) entre les bâtiment annexe 03 et 03 bis démolis + contre bâtiment annexe 01 rénover + contre mur de soutènement attenant à l'escalier extérieur

2 5 Décroustage - enduit bicouche

Exécution sur l'ensemble des façades d'un enduit bicouche projeté, adapté au support de chez WEBER ou similaire comprenant :

- Protection efficace des menuiseries extérieures avec film plastique, carton et adhésif,

- Décroustage soigné enduit existant,

- Piquage de l'ensemble et évacuation à la décharge,

...Suite de "2 5 Décrouitage - enduit bicouche..."

- Compris traitement des fissures,
- Nettoyage à la pression d'eau,
- Réalisation d'une couche d'accrochage,
- Réalisation d'un enduit bi-couche projeté de chez WEBER ou similaire,
- **Finition gratté fin.**
- Traitement des arêtes et cueillis.
- Traitement des joints de dilatation entre les bâtiments, si nécessaire par joint type TEGO.

Plusieurs teintes pourront être demandées suivant plan de façades.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Le produit utilisé devra posséder un avis technique du CSTB.

Réalisation conforme à la norme NF DTU 26-1.

Garantie décennale de l'ouvrage.

Avant toute intervention, l'entrepreneur du présent lot aura soin de présenter au maître d'œuvre et ceci pendant la période de préparation du chantier, des échantillons en plaques de dimensions minimales de 100 x 100 mm.

Il devra également la mise en œuvre de 3 échantillons directement sur les façades aux endroits choisis par le maître d'œuvre.

Compris évacuation des gravats aux décharges publiques et nettoyage des abords immédiat en fin de chantier.

Compris installation de chantier réglementaire suivant SPS, échafaudage et enlèvement en fin de chantier.

Mise en place échafaudage suivant normes en vigueur et protections SPS.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Les ouvertures sont déduites du métré.

Localisation :

Pour pignon de l'ouverture créée dans la sacristie NOrd

Pour reprises diverses en façades de la Chapelle

2 6

Décrouitage - enduit bicouche à la chaux intérieur

Exécution sur l'ensemble des façades d'un enduit bicouche projeté à la chaux aérienne, adapté au support de chez WEBER ou similaire comprenant :

- Protection efficace des menuiseries extérieures avec film plastique, carton et adhésif,
- Décrouitage soigné enduit existant,
- Piquage de l'ensemble et évacuation à la décharge,
- Compris traitement des fissures,
- Nettoyage et époussetage soigné,
- Réalisation d'une couche d'accrochage,
- Réalisation d'un corps d'enduit allégé projeté à base de chaux aérienne de chez WEBER ou similaire,
- Réalisation d'une couche de finition projeté à base de chaux aérienne de chez WEBER ou similaire,
- Traitement des arêtes et cueillis.
- Traitement des joints de dilatation entre les bâtiments, si nécessaire par joint type TEGO.

Plusieurs teintes pourront être demandées suivant plan de façades.

Finition gratté fin.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Le produit utilisé devra posséder un avis technique du CSTB.

Réalisation conforme à la norme NF DTU 26-1.

Garantie décennale de l'ouvrage.

Avant toute intervention, l'entrepreneur du présent lot aura soin de présenter au maître d'œuvre et ceci pendant la période de préparation du chantier, des échantillons en plaques de dimensions minimales de 100 x 100 mm.

Il devra également la mise en œuvre de 3 échantillons directement sur les façades aux endroits choisis par le maître d'œuvre.

Compris évacuation des gravats aux décharges publiques et nettoyage des abords immédiat en fin de chantier.

Compris installation de chantier réglementaire suivant SPS, échafaudage et enlèvement en fin de chantier.

Mise en place échafaudage suivant normes en vigueur et protections SPS.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Les ouvertures sont déduites du métré.

Localisation :

Ensemble des parois et voûtes de la chapelle

C. C. T. P.
REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE, AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE
ET AMENAGEMENT DES ABORDS A MENDE
LOT 05 ENDUITS EXTERIEURS ET INTERIEURS

ENDUITS EXTERIEURS

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES RAVALEMENTS

3 1 Décrouitage - Sablage - Rejointement

Protection efficace des menuiseries extérieures.
Réalisation décrouitage des enduits existants y compris dé-garnissage des joints existants.
Nettoyage à la pression d'eau.
Compris préparation des supports et rebouchage des fissures éventuelles.
Sablage de l'ensemble des façades en pierre au sablé fin.

Exécution du rejointoiement, aspect finition brossé fin, réalisé à la machine à projeter en une ou deux passes de 15 mm d'épaisseur, dressés à la règle et serrées à la taloche puis finis au grattoir à pointes, produit employé de chez Weber ou similaire.

Teinte au choix de l'architecte.

Compris évacuation des gravats aux décharges publiques et nettoyage des abords immédiat en fin de chantier.

Compris installation de chantier réglementaire suivant SPS, échafaudage et enlèvement en fin de chantier.

Mise en place échafaudage suivant normes en vigueur et protections SPS.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Nota: ouvertures non déduites du métré.

Localisation :

Bâtiment annexe 01